

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DASES 201 - DDCT Subventions (386 500 euros) avenant n° 2 et conventions pour le fonctionnement de 7 accueils de jour Parisiens (5ème, 10ème, 15ème, 18ème, 20ème)

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511-13 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.345-2 et D.345-8 ;

Vu la convention pluriannuelle du 15 mai 2017 conclue entre le Département de Paris et le « Centre d'accueil et de médiation relationnelle, éducative et sociale » relative au financement par le Département de Paris du fonctionnement de leur accueil de jour ;

Vu la convention pluriannuelle du 24/05/2018 conclue entre le Département de Paris et l'association « les compagnons de la nuit » ;

Vu la convention pluriannuelle du 25/05/2018 conclue entre le Département de Paris et l'association « Saint Vincent de Paul Accueil 15 » ;

Vu la convention pluriannuelle du 05/05/2018 conclue entre le Département de Paris et l'association « Fédération de Paris du Secours Populaire » ;

Vu la convention pluriannuelle du 24/05/2018 conclue entre le Département de Paris et l'association « Autre Monde » ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019 par lequel Madame la Maire de Paris, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2019, sept subventions, pour un montant global de 386 500 €, aux associations « Autremonde », « Cœur du Cinq », « Compagnons de la nuit », « Fédération de Paris du Secours populaire » et « Saint Vincent de Paul – Accueil 15 », Depaul France et « CAMRES », pour le fonctionnement de sept accueils de jour parisiens à destination des personnes en situation de

précarité et de grande exclusion à Paris, une subvention de 10 000 € en investissement et de signer trois conventions et un avenant ;

- Vu l'avis du Conseil du 5^{ème} arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;
- Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;
- Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;
- Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;
- Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 17 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Il est attribué sept subventions en fonctionnement, au titre de 2019, au bénéfice de sept associations gestionnaires d'accueils de jour parisiens à destination des personnes en situation de précarité et de grande exclusion, ainsi qu'une subvention en investissement au bénéfice d'une association, réparties de la manière suivante :

- une subvention de 43 000 € à l'association « Autremonde », ayant son siège social situé au 30, rue de la Mare (Paris 20^{ème}), pour le fonctionnement de son accueil de jour « le Café de la Mare », situé au 30, rue de la Mare (Paris 20^{ème}), accueillant des personnes en situation de précarité et de grande exclusion ainsi que pour ses maraudes pédestres bénévoles et son « Camion du Soir » (n° SIMPA 8563 et n° de dossier 2019_03273) ;
- une subvention de 11 000 € à l'association « Cœur du Cinq », ayant son siège social situé au 24, rue Daubenton (Paris 5^{ème}), pour le fonctionnement de son accueil de jour « Cœur du Cinq », situé au 24, rue Daubenton (Paris 5^{ème}), accueillant des personnes en situation de précarité et de grande exclusion (n° SIMPA 19388 et n° de dossier 2019_00716) ; ainsi qu'une subvention d'investissement de 10 000 € pour des travaux d'huissierie (n° de dossier 2019_00716).
- une subvention de 107 000 € à l'association « Compagnons de la nuit », ayant son siège social situé au 15, rue Gay-Lussac (Paris 5^{ème}), pour le fonctionnement de son accueil « La Moquette », situé au 15, rue Gay-Lussac (Paris 5^{ème}), accueillant notamment des personnes en situation de précarité et de grande exclusion (n° SIMPA 186654 et n° de dossier 2019_04645) ;
- une subvention de 30 000 € à l'association « Fédération de Paris du Secours populaire français », ayant son siège social situé au 6, passage Ramey (Paris 18^{ème}), pour le fonctionnement de son accueil de jour « Espace Solidarité Ramey », situé au 6, passage Ramey (Paris 18^{ème}), accueillant des personnes en situation de précarité et de grande exclusion ainsi que pour ses deux maraudes bénévoles (pédestres et véhiculées) (n° SIMPA 17423 et n° de dossier 2019_04055) ;
- une subvention de 21 500 € à l'association « Saint Vincent de Paul – Accueil 15 », ayant son siège social situé au 20, allée des Frères Voisin (Paris 15^{ème}), pour le fonctionnement de son accueil de jour « Accueil 15 », situé 20, allée des Frères Voisin (Paris 15^{ème}), accueillant des hommes en situation de précarité et de grande exclusion (n° SIMPA 29742 et n° de dossier 2019_03656) ;
- une subvention de 20 000 € à l'association « Depaul France » ayant son siège social situé au 41 rue des Périchaux (Paris 15^{ème}), pour le fonctionnement de son accueil de jour situé au 41 rue des

Périchaux (Paris 15^{ème}), accueillant des personnes en situation de précarité et de grande exclusion (N° SIMPA 181352 et n° de projet 2019_07674) ;

- une subvention de 154 000 € à l'association « Centre d'accueil et de médiation relationnelle, éducative et sociale (CAMRES) », ayant son siège social situé au 11, passage Dubail (Paris 10^{ème}), pour le fonctionnement de son accueil de jour « CAMRES », situé 11, passage Dubail (Paris 10^{ème}), accueillant des personnes en situation de précarité et de grande exclusion (n° SIMPA 13545) pour les projets suivants :
- subvention au titre de la DASES SEPLEX
 - o pour le fonctionnement de son accueil de jour situé 11, passage Dubail (Paris 10^{ème}), accueillant des personnes en situation de précarité et de grande exclusion : 140 000 € (n° de dossier 2019_02964) ;
- subvention au titre de la DASES SDS
 - o Pour le projet Égalité des droits, situé 11, passage Dubail (Paris 10^{ème}), 6 000 €, (n° de dossier 2019_06211) ;
- subventions au titre de la DDCT SPV
 - o Pour le projet Égalité des droits, situé 11, passage Dubail (Paris 10^{ème}), 4 000 €, (n° de dossier 2019_02864) ;
 - o Pour le projet Petits déjeuners situé 11, passage Dubail (Paris 10^{ème}), 4 000 €, (n° de dossier 2019_03178).

Article 2 : le versement des subventions mentionnées à l'article 1 est subordonné à la conclusion avec les associations bénéficiaires « Cœur du cinq » et « Depaul France » d'une convention pluriannuelle de fonctionnement ; avec l'association bénéficiaire « Cœur du Cinq » d'une convention d'investissement ; et avec l'association bénéficiaire « CAMRES » d'un avenant à la convention pluriannuelle du 15 mai 2017.

Ces documents sont présentés en annexe 1 du présent délibéré que Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer.

Article 3 : les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour les exercices 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

Organisme bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant du financement
Chapitre fonctionnel 9344, rubrique 441, destination 4410001, nature 65748 (DASES SEPLEX)		
Autremonde	Accueil de jour « le Café de la Mare »	43 000 €
Saint Vincent de Paul – Accueil15	Accueil de jour « Accueil 15 »	21 500 €
CAMRES	Accueil de jour « CAMRES »	140 000 €
Chapitre fonctionnel 934, rubrique 424, destination 4240009 nature 65748 (DASES SEPLEX)		
Cœur du Cinq	Accueil de jour « Cœur du Cinq »	11 000 €
Fédération de Paris du Secours populaire	Accueil de jour « Espace Solidarité Ramey »	30 000 €

Compagnons de la nuit	Accueil « La Moquette »	107 000 €
Chapitre fonctionnel 934, rubrique 424, destination 4240005, nature 65748 (DASES SEPLEX)		
Depaul France	Accueil Périchaux	20 000 €
Chapitre fonctionnel 934, rubrique 412, destination 4120001, nature 65748 (DASES SDS)		
CAMRES	projet Égalité des droits	6 000
Chapitre 935, nature 65748, destination 5200010 (DDCT-SPV)		
CAMRES	projet Égalité des droits	4 000
CAMRES	projet Petits déjeuners	4 000
TOTAL		386 500

Article 4 : les dépenses correspondantes sont imputées au budget d'investissement de la Ville de Paris pour les exercices 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre 904, rubrique P424, AP 19.04669 nature 904-20422-d (DASES SEPLEX)		
Cœur du Cinq	Travaux d'huissierie	10 000 €
TOTAL		10 000 €

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO